



CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



WORLD ATHLETICS
RELAYS
GUANGZHOU 25

RELAIS MONDIAUX GUANGZHOU (CHN) – 10 ET 11 MAI 2025

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Du 1^{er} janvier 2024 au dimanche 13 avril 2025 inclus.

EPREUVES :

- Hommes : 4x100m et 4x400m
- Femmes : 4x100m et 4x400m
- Mixte : 4x100m et 4x400m

SYSTEME DE QUALIFICATION :

A l'exception du relais mixte 4x100m, 32 équipes seront engagées dans chaque épreuve :

- Les 16 meilleures équipes des Jeux Olympiques de Paris 2024 se qualifient automatiquement pour les Relais mondiaux Canton 2025.
- Le pays hôte peut engager une équipe dans chaque épreuve, indépendamment des conditions d'engagements.
- Les places restantes (jusqu'à 32) seront attribuées par la base des listes des meilleures performances réalisées pendant la période qualification entre le 1^{er} janvier 2024 et le dimanche 13 avril 2025.

Relais mixte 4x100m :

- Huit équipes, ainsi qu'une équipe de Chine en tant que pays hôte, seront invitées à participer à une finale directe. La sélection des huit équipes s'effectuera à partir d'un classement spécialement conçu, basé sur la moyenne des meilleurs temps réalisés au cours de la période de qualification (1^{er} janvier 2024 – 13 avril 2025) par les équipes féminines et masculines du 4x100m respectivement.

Commentaires spécifiques :

- Les relais 4 x 100m dames et hommes :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Relais Mondiaux doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe est composée de 6 athlètes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2024 et 2025, qui se sont déroulées pendant la période de qualification (01/01/2024 au 13/04/2025 inclus), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

- Le relais 4 x 100m mixte :
 - Une équipe est composée de deux athlètes par sexe, faisant partie des équipes de relais 4 x 100m dames et hommes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2024, indoor 2024-2025 et outdoor 2025, qui se sont déroulées pendant la période de qualification (01/01/2024 au 13/04/2025 inclus), ainsi que sur base de la proposition des deux entraîneurs nationaux des relais 4x100m dames et hommes.

- Les relais 4 x 400m dames et hommes :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Relais Mondiaux doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe est composée de 8 athlètes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2024, indoor 2024-2025 et outdoor 2025, qui se sont déroulées pendant la période de qualification (01/01/2024 au 13/04/2025 inclus), ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

- Le relais 4 x 400m mixte :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Relais Mondiaux doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe est composée de quatre athlètes par sexe, faisant partie des équipes de relais 4 x 400m dames et hommes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances des saisons outdoor 2024, indoor 2024-2025 et outdoor 2025, qui se sont déroulées pendant la période de qualification (01/01/2024 au 13/04/2025 inclus), ainsi que sur base de la proposition des deux entraîneurs nationaux des relais 4x400m dames et hommes.

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge :
 - Tout athlète âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2025 (né en 2009 ou avant) peut concourir.
 - Les athlètes de moins de 16 ans au 31 décembre 2025 (nés en 2010 ou après) ne peuvent pas concourir.

- Un maximum d'une équipe par nation peut concourir dans chaque épreuve de relais.

Conditions de validité des performances :

- Les performances doivent avoir été réalisées lors d'une compétition organisée conformément aux Règles de compétition et aux Règles techniques de World Athletics. La compétition doit également être autorisée par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations membres nationales, et inscrite au calendrier général de World Athletics : <https://worldathletics.org/competition/calendar-results>.
- Au moins **deux équipes internationales différentes doivent concourir dans l'épreuve**. Par « équipes internationales », on entend au moins deux équipes nationales différentes ou une équipe composée d'athlètes de différentes nations (par exemple, une équipe universitaire ou de club).
- Les **performances sur piste courte (en salle)** seront acceptées.

- En ce qui concerne le 4x100m, les **performances chronométrées manuellement** ne seront pas acceptées.
- Les performances réalisées sur **piste courte surdimensionnée (en salle)** seront acceptées.
- **Diplôme I Run Clean** : Seuls les athlètes ayant reçu leur diplôme pour avoir complété le Programme Educatif antidopage de l'Association européenne d'athlétisme « I Run Clean » pourront être inscrits. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes en plus du critère de sélection pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits. Le diplôme doit être envoyé à info@belgian-athletics.be avant la fin de la période de qualification.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection sera proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics. Ce dernier doit être envoyé à info@belgian-athletics.be avant la fin de la période de qualification.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.